



Registre public d'accessibilité



SOMMAIRE

1. Pourquoi un « registre public d’accessibilité » ?	3
2. Fiche informative de synthèse	3
1 - Présentation de l’établissement :	3
2 - Prestations proposées par l’établissement :	3
3 - Information sur l’accessibilité des prestations :	4
4 - Modalités de maintenance des équipements d’accessibilité :	4
5 - Formation du personnel :	4
3. Annexes	5
1 - Document d’aide à l’accueil des personnes handicapées	5
2 - Plan des locaux	5
3 - Attestation de formation	6
4 - Notices d’utilisation du matériel :	6

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

2. Fiche informative de synthèse


1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : Leones Formation

Type de l'établissement : organisme de formation

Catégorie de l'établissement : Etablissement privé hors contrat catégorie ERP 5

Adresse : 4 Zone des Portes d'Estillac – 47310 ESTILLAC

: 06 73 55 40 32  : contact@leones-formation

2 - Prestations proposées par l'établissement :

Une entreprise née d'une passion,

Nous sommes un organisme passionné depuis toujours par le secourisme avec des membres pompiers volontaires, depuis plus de 13 ans.

Leones Formation est spécialisée dans la formation sécurité en entreprise.

Nous offrons des formations complètes et personnalisées en secourisme intra-entreprise et prévention des risques professionnels.

Nos formateurs sont des experts reconnus dans leur domaine et nous proposons des formations sur mesure adaptées à vos besoins.

Votre sécurité est notre priorité

2 salles de cours en accès à personne à mobilité réduite sont à disposition, ainsi que 2 des toilettes ayant les mêmes caractéristiques, situés à proximité de celles-ci. Elles peuvent être selon la façon dont sont abordés les matières enseignées, équipées de vidéo-projecteurs

Elles sont en outre équipées de tableaux blancs. Chaque bénéficiaire peut se connecter gratuitement à la Wifi via un portail dédié et un mot de passe commun.

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

L'entrée à l'immeuble (rampe), le hall, le parking, l'ensemble du centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Au sein de l'établissement, seules les barres dans les toilettes handicapées sont contrôlées quotidiennement par le personnel.

Les autres équipements sont gérés par la copropriété et le syndic, car ils font parties de cette dernière.


5 - Formation du personnel :

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie :

Un document d'aide à l'accueil des personnes handicapées est disponible à l'accueil

L'ensemble du personnel a accès aux ressources dans le domaine du handicap. Un référent handicap est disponible sur rendez-vous. Il s'agit de M BARTHELEMY Maxence. N'hésitez pas à nous en faire la demande par courriel (contact@leones.formation.fr)

Toutes les attestations de formations seront également mises en annexe du registre.

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant
24/01/2023	FORMATION RÉFÉRENT HANDICAP	BARTHELEMY Maxence	

3. Annexes

1 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

(À destination du personnel en contact avec le public)

Le document est disponible à l'accueil à l'entrée de l'établissement.

2 - Plan des locaux

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer l'utilisateur des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP.



3 - Attestation de formation

Pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, le registre doit contenir une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Dates	Type de formation	Nom des salariés formés	Visa du ou de la responsable

Veillez à mettre une **copie de l'attestation de formation** délivrée par le formateur.

Non concerné

4 - Notices d'utilisation du matériel :

Veillez mettre ici les différentes notices d'utilisation/mode d'emploi pour le matériel lié à l'accessibilité

Non concerné